

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 13 décembre 2021.

Le 13 décembre de l'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Jean Teyssandier de Branne, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

Présents : Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT, Laetitia GUEDES- FERNANDES, Ana MIRADA GRELOT, Léo GERVILLE REACHE, Philippe SARRAUTE, Isabelle HENRY, Olivier JONQUIERE, Marie-José HOUDRY

Pouvoirs : Eric Nicoine, procuration à Olivier JONQUIERE  
Serge MAUGEY, procuration à Marie-José HOUDRY  
Estelle BARAT, procuration à Véronique PARSAT

Absents : Stéphane COLOZZY  
Pascal OLIVARES  
Didier GODFROY

A été désigné secrétaire de séance : Olivier JONQUIERE

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.  
Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur les comptes rendus du conseil municipal du 7 septembre 2021 et du 24 octobre 2021.  
Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire donne l'ordre du jour :

### **1/ Délibération augmentation quotité horaire poste Opérateur Territorial des Activités Physique**

Mme le Maire explique que les deux agents sous contrat (3 mois) jusqu'au 16 décembre 2021, ne seront pas reconduits. Deux personnes ont été recrutées : une à 30/35<sup>ème</sup> et une personne à 17/35<sup>ème</sup> (Cette quotité horaire a été diminuée 25/35<sup>ème</sup> avant car les heures de garderie du matin ont été retirées). L'agent éducateur sportif, qui donne entière satisfaction va voir ses heures augmentées au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- sport école
- soutien cours EPS à l'école
- garderie du matin et le solde des heures restantes il sera en mairie, à l'urbanisme pour des missions simples mais chronophages.

Ainsi l'agent administratif en charge de l'urbanisme pourra apporter un soutien administratif à la DGS qui du fait des actualités RH, la gestion de la crise sanitaire, fait désormais essentiellement du travail lié aux Ressources Humaines et manque de temps pour gérer le reste des affaires communales.

Vote pour l'augmentation quotité horaire, à l'unanimité du conseil municipal

### **2/ Délibération modification durée hebdomadaire poste Agent Territorial d'Animation**

Mme le Maire informe qu'un agent souhaite revoir sa quotité horaire, pour des raisons personnelles. Cet agent territorial d'animation actuellement à 30/35<sup>ème</sup>, aura une quotité horaire de 24h13 (annualisé à 28h40).

Vote pour modification quotité horaire, à l'unanimité du conseil municipal.

### **3/ Délibération compte plan formation**

Mme le Maire explique que dans le privé, c'est déjà mis en place et que c'est obligatoire. Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents du public, il leur permet d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification.

-plafond horaire : 15euros TTC/heure.

-plafond par action de formation : 450 euros par an et par agent.

***Mr Léo Gerville-Réache demande combien de fois un agent peut-il utiliser son CPF ?***

Mme le maire lui répond que l'agent peut utiliser qu'une fois par an.

Vote pour le plan de formation, à l'unanimité du conseil municipal.

### **4/ Délibération Assurance Statuaire Personnel Communal**

Mme le Maire explique que la SMACL a résilié notre contrat d'assurance pour le personnel communal, suite à cela une recherche a été effectuée : 3 compagnies d'assurances ont répondu :

- CNP assurance : 7.89 %
- AXA assurance : 7.79%
- CDG 33 : 7.38%
- Rappel : en 2021 la SMACL appliquait un taux de 8.11%.
- 

Après étude des trois dossiers, le CDG 33 est proposé au conseil pour une nouvelle assurance des agents communaux.

***Mr Léo Gerville Réache demande s'il y a une franchise et de combien est-elle ?***

Mme le Maire lui répond qu'il y en a bien une, elle est de 15 jours.

***Mme Isabelle Henry demande s'il y a des jours de carence et de combien sont-ils ?***

Mme le Maire lui répond qu'il y a 1 jour de carence.

Vote pour le choix de l'assurance statuaire du CDG 33, à l'unanimité du conseil municipal.

### **5/ Délibération adhésion Gironde Ressources**

Mme le Maire propose de reconduire l'adhésion à Gironde Ressources (service du département). Ils peuvent apporter des conseils sur des travaux et autre, lorsque la mairie les sollicite. Mme le Maire demande au conseil qui voudrait être son suppléant pour Gironde ressources ?  
Mr Léo Gerville Réache est le seul à se proposer.

Vote pour l'adhésion à gironde ressources : Marie Christine Faure titulaire et Mr Léo Gerville Réache suppléant, voté à l'unanimité du conseil municipal.

### **6/ Délibération Restes à Réaliser 2021.**

Mme le Maire explique que sur les budgets de 2021, il reste des opérations qui n'ont pas pu être réalisées mais sont engagés par signature de devis. Il s'agit des travaux du puits artésien, la rue de Lillot et la salle Lucien Guillon. Donc ils devront être reportés sur le budget 2022.

***Mme Ana Mirada Grelot demande s'il va y avoir une augmentation sur les devis de ces travaux rue de Lillot et ou en était le dossier de la salle Lucien Guillon ?***

Mme le maire lui répond qu'il va forcément y avoir une augmentation vue l'augmentation du cout des matériaux et en ce qui concerne la salle Lucien Guillon le permis est accepté. L'architecte va être contacté pour lancer la procédure.

***Mme Marie-José Houdry demande si on peut reporter les projets sur plusieurs années ?***

Mme Ludivine Bailly DGS lui répond que du moment où les devis ont été signés, on est tenu de les réinscrire sur le prochain budget.

- puits artésien 38 000 euros
- salle Lucien Guillon 246 846.25 euros
- chemin de lillot 175491.70 euros

Vote pour les restes à réaliser 2021, à l'unanimité du conseil municipal.

## **7/ Délibération GRDF Redevance occupation du domaine public**

Mme le maire explique avoir reçu un courrier de GRDF pour une redevance de fonctionnement d'un montant de 1 043.60 euros et une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 376.00 euros.

Vote pour ces redevances, à l'unanimité du conseil municipal.

## **8/ Délibération Tarif repas des aînés**

Mme le Maire informe au conseil municipal qu'elle a annulé le repas des aînés qui devait se tenir le dimanche 6 février 2022, au regard des mesures sanitaires et le risque que l'on ferait courir aux aînés.

Mme le Maire propose en échange du repas de commander et de porter comme l'année dernière des paniers gourmands à tous nos aînés de plus de 70 ans.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour les paniers gourmands

## **9/ Délibération Syndicat des eaux-rapport qualité de l'eau exercice 2020**

Mme le Maire soulève que dans le rapport qui a été établi par le syndicat, le réseau d'eau potable dans la commune de Branne est en mauvais état et qu'il serait préférable que le syndicat propose des solutions

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et sa qualité du service public S.I.E.A Rauzan.

## **10/ Point travaux**

Mme le Maire donne la parole à Mr Olivier Jonquière qui explique que les travaux du puits artésien ont débuté le 29 novembre 2021 par la SOGEDO, pour la suppression d'un réseau sur deux présents dans cette rue.

Il reste à cette société les reprises d'enrobé à faire (la centrale de fabrication est fermée). Le comblement du regard des anciennes vannes de fermeture reste à faire lorsque la société ABTP sera intervenue pour faire le réseau pluvial.

La société ABTP doit intervenir pour faire tout le réseau d'évacuation d'eau pluvial le 10 janvier 2022.

Quand cela sera fait la société CANOPEE interviendra pour faire le démantèlement du forage et du réservoir le 7 février 2022. En ce qui concerne le renforcement de la ligne électrique chemin du Maine, les travaux se passent bien.

### **Point école :**

Mme le Maire donne la parole à Mme Parsat, qui déclare que tout se passe bien et que les menus sont bons et bien présentés.

Mme Marie-José Houdry prend la parole. Un exemplaire du petit journal de l'école est à relire. Elle s'étonne du silence de la commission et précise que cela devient urgent pour le diffuser à l'école avant les vacances.

### **Point commissions communales :**

Commission vie associative, économique et touristique : Mme Ana Mirada Grelot remercie Mme Marie José Houdry pour avoir mis en page et saisi le compte rendu de la dernière réunion, elle fait de même avec tous les membres de la commission pour leur présence et leur réactivité.

Commission communication : Mr Léo Gerville Réache s'inquiète car la société qui édite l'agenda n'a toujours pas pris contact avec les commerçants et artisans pour les publicités, il va y avoir du retard comme l'année dernière.

C'est une déception pour tout le conseil, Mr Léo Gerville Réache signale que nous ne sommes plus engagés avec eux pour le bulletin municipal. Il indique aussi que pour l'instant il n'y aura pas d'autre publication de la gazette. Il demande à Mme le Maire si le panneau d'affichage de la communauté des communes pouvait être enlevé ou rénové ?

Mme le Maire répond que ce panneau peut être rénové à notre charge avec l'accord qu'elle a obtenu par le président de la communauté des communes. Donc Mr Léo Gerville Réache signifie qu'à la prochaine réunion, une étude de restauration (changement des plexiglass, plan de la commune, information sur le marché) sera étudiée.

### **Questions diverses :**

- Madame le Maire informe qu'elle a reçu une responsable de l'adressage à la poste, il y aurait quelques secteurs où il y aurait des problèmes d'adresse. En ce qui concerne le bourg il n'a rien à signaler. Elle attend le devis pour le présenter au conseil. Dans la même journée Mme le Maire a reçu le directeur de la poste, qui lui a certifié que le bureau guichet resterait ouvert à Branne, mais en ce qui concerne le centre de tri et colis, il sera délocalisé à Saint Magne de Castillon dans un nouveau bâtiment.
- Mme le Maire interpelle Mme Ana Mirada Grelot au sujet de l'urne de recyclage des masques, cette dernière lui répond qu'elle devait recontacter la personne pour qu'elle vienne la récupérer. En attendant elle sera stockée sous le préau de l'école.

Véronique Parsat ; Adjointe, sort de la salle.

- Caffe Cuisine : Mme le maire informe qu'elle attend la synthèse de l'enquête publique « place du marché » qui devrait lui parvenir avant le 27 décembre 2021.

Véronique Parsat revient dans la salle

- Mme le Maire explique qu'elle avait organisé une réunion pour savoir comment gérer le projet de l'ancienne gendarmerie. Etaient conviés :

Les adjoints de la mairie de Branne

Mr le sous-préfet (absent) excusé

Le président de la communauté des communes Castillon Pujols Mr Gerard Cesar (absent)

Le PETR Mme Brouillac

Le conseiller départemental Mr Jacques Breillat (absent)

Le département (patrimoine) Mr Detraz

Le CAUE architecte (absent) excusé

Gironde ressources Mr Pradier

Il y a eu beaucoup d'absents lors de cette réunion, rendant de fait, la continuité de la réunion difficile.

La conclusion de cette réunion a permis d'expliquer que la commune de Branne ne pourra pas acquérir le bien (valeur 254 00 euros).

Mme le maire doit proposer à la CDC Castillon Pujols de porter le projet par exemple de tiers-lieux et logement d'urgence pour les violences intrafamiliales.

Mme Brouillac du PETR a précisé que ce bâtiment ne peut au regard du PLU actuel, être réhabilité en logements.

La vocation de cette zone est uniquement pour des constructions ou installations publiques et/ou d'intérêt collectif.

Mme le maire lève la séance à 19 h52.

Marie-Christine FAURE	Véronique PARSAT	Olivier JONQUIERE	Laetitia GUEDES FERNANDES	Ana MIRADA GRELOT	Philippe SARRAUTE	Léo GERVILLE REACHE	Isabelle HENRY
Marie-José HOUDRY	Éric NICOINE pouvoir à Olivier JONQUIERE	Estelle BARAT pouvoir à Véronique PARSAT	Serge MAUGEY pouvoir à Marie-José HOUDRY				